

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

| Arrivées à CAHORS            | Départs de CAHORS          | LIBOS                       | VILLENEUVE-SUR-LOT           | AGEN                        | PÉRIGUEUX                    | BORDEAUX  | PARIS                      |
|------------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|---|----------------------------|
| 11 h. 16 <sup>m</sup> matin. | 5 h. » <sup>m</sup> matin. | 6 h. 49 <sup>m</sup> matin. | 10 h. 12 <sup>m</sup> matin. | 8 h. 23 <sup>m</sup> matin. | 10 h. 40 <sup>m</sup> matin. | 4 h. 27 <sup>m</sup> soir.                          | 1 h. 8 <sup>m</sup> matin. |
| 5 » 10 » soir.               | 1 » 40 » soir.             | 2 » 51 » soir.              | 3 » 56 » soir.               | 4 » 22 » soir.              | 5 » 51 » soir.               | 10 h. 33 <sup>m</sup> — 11 h. 22 <sup>m</sup> soir. | 4 » 39 » »                 |
| 10 » » »                     | 5 » 40 » »                 | 7 » 34 » »                  | 8 » 46 » »                   | 9 » 28 » »                  | 10 » 55 » »                  | * * *   | 2 » 48 » soir.             |

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 7 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 13 Juin.

La session de la Chambre des députés et du Sénat a pris fin avant-hier mardi; l'une et l'autre assemblée se sont ajournées au 28 octobre prochain.

Pendant que le silence se fait à Versailles, les plénipotentiaires arrivent de toutes parts au Congrès de Berlin. Voici les principaux renseignements :

Berlin, le 11 juin.

Les plénipotentiaires de l'Angleterre, de la France et de l'Italie, les envoyés de la Roumanie et de la Serbie sont arrivés; les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Russie sont attendus demain; ceux de la Turquie sont retardés par une bonrassaque qui les a surpris dans la mer Noire, et n'arriveront que dans quelques jours. Tous les représentants des puissances logent dans leurs ambassades, sauf ceux d'Angleterre et d'Italie, qui sont descendus à l'hôtel (*Kaiserhof*). Une garde d'honneur a été placée devant la demeure des plénipotentiaires étrangers.

La nomination de Carathéodory semble avoir produit une certaine impression, son titre de ministre des travaux publics ne répondant pas convenablement à celui des représentants des autres puissances.

Berlin, le 11 juin.

Le Congrès ouvrira jeudi à deux heures, au palais Radziwil, par une séance solennelle sans délibération dont l'ordre du jour comprendra : 1<sup>o</sup> la réception des plénipotentiaires par le chancelier de l'empire d'Allemagne; 2<sup>o</sup> la nomination du président et la désignation des secrétaires, 3<sup>o</sup> un discours du président.

Les plénipotentiaires au nombre de 19 prendront place autour de la table du Congrès en forme de fer à cheval, et probablement dans l'ordre suivant : au centre et face au jardin, le groupe allemand; puis, à droite et à gauche, les premiers plénipotentiaires, par rang d'ancienneté, ayant à côté d'eux leurs seconds : à droite, le prince Gortchakoff et le groupe russe; à gauche, lord Beaconsfield et le groupe anglais; et ainsi de suite. A chaque bout du fer à cheval seront deux tables pour les secrétaires.

Berlin, 11 juin.

Le prince impérial d'Allemagne, tenant par suite de la maladie de l'empereur, le rang de souverain a reçu cette après-midi M. Waddington et M. de Saint-Vallier.

Une voiture de la cour est venue prendre le représentant de la France qui a été introduit par le chambellan de l'empereur.

Le prince Frédéric en grand uniforme a reçu M. Waddington avec le cérémonial d'usage.

Après quelques paroles de respect adressées au prince par le ministre plénipotentiaire français et après la réponse de bienvenue du prince, S. A. s'est entretenue avec M. Waddington.

M. Waddington après avoir été reconduit avec le même cérémonial à l'ambassade de France, a ensuite fait une visite à M. de Bismarck avec lequel il a eu un assez long entretien.

M. Waddington s'est aussi inscrit chez les

princes de la famille impériale; il a également rempli envers les personnages officiels résidant à Berlin et les ministres plénipotentiaires ses devoirs de convenance.

On a de plus en plus confiance que le Congrès aboutira à la paix.

Le gouvernement allemand qui aura et qui conservera la direction des débats emploie tous ses efforts pour atteindre un tel résultat.

« La certitude de la paix, » telle est en résumé la déclaration de M. le ministre des affaires étrangères devant la Chambre des députés.

Des alarmistes annonçaient que le Congrès nous serait funeste, que l'Allemagne ferait ratifier par l'Europe les changements intervenus en Occident depuis la guerre de 1870; que l'Angleterre réclamerait la possession de l'Égypte... Que n'a-t-on pas dit ?

M. le ministre a voulu dissiper ces appréhensions, et la partie la plus remarquable de son discours est celle dans laquelle M. Waddington déclare que le gouvernement n'a consenti à assister au Congrès qu'à la condition formelle que le traité de San Stefano serait seul discuté, et que les questions d'Occident, ainsi que l'Égypte, le Liban, les lieux-saints seraient étrangers aux débats.

En revanche, on paraît craindre assez généralement, que le Congrès ne soit appelé à se préoccuper de la question du socialisme. Le *Moniteur universel* présente à ce sujet d'excellentes réflexions :

Le Congrès va se réunir sous l'impression produite par le double attentat commis sur la personne de l'empereur Guillaume, et il est facile de prévoir que cette réunion diplomatique ne restreindra pas ses délibérations à l'examen du traité de San Stefano. L'état de l'Europe, les progrès du socialisme, la préoccupation très-probablement tout autant, sinon plus, que l'état de la Turquie ou l'amélioration du sort des chrétiens d'Orient.

Une note officieuse, publiée par quelques journaux allemands, annonce en effet que l'Allemagne s'est déjà assurée du concours de plusieurs gouvernements, dans le but de proposer au Congrès des mesures générales de sûreté contre la démocratie et le socialisme. La note dont il s'agit ne désigne pas d'ailleurs nominativement les puissances qui auraient promis leur concours à l'Allemagne.

Quelques journaux de ce côté du Rhin ont émis, à ce propos, l'appréhension que dans les conversations qui auront lieu, au sein du Congrès, entre les représentants des puissances européennes, sur l'état moral de l'Europe, on ne fût conduit à s'occuper un peu plus qu'il ne serait à souhaiter pour nous de l'état intérieur de notre pays et de la forme de notre gouvernement.

Les journaux qui ont émis cette appréhension n'ont pas évidemment réfléchi que le Congrès n'avait pas plus à s'occuper de l'état intérieur de notre pays ou de la forme de notre gouvernement, que de l'état intérieur ou de la forme du gouvernement de quelque autre nation que ce soit. Toute tentative qui se produirait au sein du Congrès pour faire de la France le bouc-émissaire de tous les attentats commis par le socialisme européen serait immédiatement déjouée par l'opinion, et serait d'ailleurs hautement contredite par les faits.

Les attentats dont l'Allemagne vient d'être le théâtre prouvent précisément que la France a cessé d'être le foyer le plus ardent de la propagande et des passions démagogiques. La répression terrible dont l'insurrection de la Commune a été l'objet a mis fin pour longtemps aux entreprises violentes ou aux revendications armées du socia-

lisme. Il s'est écoulé plus de vingt années après les journées de juin 1848, avant que le socialisme ait pu relever la tête; de même il s'écoulera, sans doute, un laps de temps considérable entre la répression de la Commune et l'explosion d'une nouvelle insurrection socialiste. On peut même espérer que, grâce au progrès de l'instruction générale, grâce à la diffusion des véritables principes économiques, la génération présente parviendra à éviter cette nouvelle et redoutable explosion.

Par conséquent, si le Congrès est amené à s'occuper de l'état moral de l'Europe, il ne devra pas prêter plus d'attention à l'état intérieur de notre pays qu'à celui de l'Allemagne, par exemple. Et si quelqu'un croyait devoir appeler plus particulièrement l'attention du Congrès sur la France, nos représentants seraient parfaitement fondés à lui répondre par le mot du sage antique : « O médecin, guéris-toi toi-même. » Il est certain qu'aucun diplomate, qu'aucun homme d'Etat, si grand et si puissant qu'il soit, n'est fondé à prétendre aujourd'hui que son pays est moins malade ou mieux portant que le nôtre.

Les feuilles bonapartistes sont tout naturellement celles qui, à cette occasion, se plaisent à dénoncer non-seulement la République, mais la France elle-même, à l'indignation de l'étranger. Ce rôle convient au patriotisme des partisans de la dynastie de l'invasion. Le *Journal des Débats* s'exprime ainsi, en parlant de ces gens là et de leurs écrits :

Il faut une étrange audace aux derniers partisans de l'Empire pour adresser à la République des reproches qu'il est si facile de leur renvoyer. Si la République est capable de quelque chose, c'est uniquement d'être la République; nous ne voyons pas trop quelle autre accusation on peut diriger contre elle. A-t-elle, comme l'Empire, réveillé, favorisé, entretenu sous main le socialisme? A-t-elle surexcité par de fallacieuses promesses l'imagination des classes pauvres? A-t-elle jamais promis une solution fantasmagorique de ce qu'on appelait jadis le problème social? Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve et quel jugement définitif les historiens futurs devront porter sur la République actuelle; mais on lui rendra du moins la justice de n'avoir trompé personne et de n'avoir jamais parlé que le langage de la froide raison.

Rien n'est plus vrai que la complicité de l'Empire dans toutes les entreprises socialistes. M. Tolain, sur les bancs de l'Assemblée nationale où il représentait le socialisme, déclara hautement à la tribune (en défiant M. Rouher), que le gouvernement impérial avait offert sa protection et son concours à la fondation de l'*Internationale*, à la condition que le manifeste contiendrait une parole d'éloge pour Napoléon III. Les fondateurs refusèrent, et l'*Internationale* fonctionna sans estampille officielle, mais de façon à plaire au maître par ses agissements en Allemagne.

L'Europe sait qu'elle n'a rien à craindre de la France se gouvernant elle-même, tandis que les Napoléon sont à ses yeux des entrepreneurs de guerre, de révolution et de socialisme ne rêvant dans l'Empire que le triomphe d'une idée socialiste-césarienne contre les classes éclairées et aussi contre les classes qui possèdent. Ce n'est point la République, mais bien l'Empire, que la France et l'Europe doivent redouter pour le maintien de la paix sociale.

Les dernières journées ont été agitées à Versailles. Les coalisés du 16 mai ont fait au Sénat une tentative contre le gouvernement; mais, comme on le verra plus loin, cette ten-

tative a échoué. Le *Journal des Débats* fait remarquer que c'était aussi une prétention par trop intolérable que de vouloir empiéter sur les droits du pouvoir exécutif et lui disputer les attributions que lui donne l'article 1<sup>er</sup> de la loi organique sur l'élection des sénateurs :

« Un décret du président de la République, rendu au moins six semaines à l'avance, dit cet article, fixe le jour où doivent avoir lieu les élections pour le Sénat, et en même temps celui où doivent être choisis les délégués des conseils municipaux. » Rien de plus clair, on en conviendra, et l'on est surpris que des juriconsultes comme MM. Delsol et Clément se soient aventurés jusqu'à prétendre qu'il appartenait au Sénat de trancher les questions que soulèvent la durée de son mandat et la convocation de ses électeurs.

On lit dans le *Soleil* :

Un journal qui s'est fait remarquer la veille et le lendemain du 16 mai par l'ardeur de ses polémiques a publié une phrase énigmatique où il est dit qu'avant que l'Exposition soit terminée, une grande partie sera jouée en France, que nous assisterons à des événements considérables, et qu'il est encore impossible de tout prévoir et de tout dire.

Nous n'attachons qu'une médiocre importance à cette phrase qui rappelle, par sa vague obscurité, les oracles de l'antiquité; mais elle a malheureusement fourni à quelques feuilles radicales un prétexte d'accuser l'entourage intime du président de la République de rêver un nouveau 16 mai.

Il n'y a qu'un mot à répondre à ces feuilles dont la feinte inquiétude pourrait troubler la paix actuelle des esprits.

On ne refait pas un 16 mai. Il n'a d'ailleurs pas assez réussi à ceux qui en ont eu l'imprudente pensée et qui en ont pris la lourde responsabilité, pour que personne soit tenté de le recommencer.

Si une crise devait surgir, c'est qu'elle serait provoquée et amenée par les impatiences, les exigences et les violences de la gauche intransigeante.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 juin.

A la très faible majorité de cinq voix, la Chambre a adopté un amendement de M. Méline, député protectionniste des Vosges, qui invite le gouvernement à reprendre les négociations avec l'Italie. Le projet de traité se trouve donc rejeté.

Ce vote nous paraît des plus regrettables. En effet, à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain, les relations commerciales de la France et de l'Italie seront réglées par les tarifs généraux de douanes des deux Etats. Or, la France importe, surtout en Italie, des produits manufacturés, pour lesquels l'élévation des droits d'entrée est toujours très sensible; tandis que l'Italie importe en France des produits alimentaires, sur lesquels le tarif général français est très réduit. Par suite, les denrées alimentaires continueront d'affluer d'Italie en France; au contraire, les produits manufacturés français auront à lutter en Italie, contre les produits similaires des autres nations, soumis à des droits d'entrée moins élevés en vertu de traités de commerce existants ou prorogés.



La majorité s'est montrée trop mécontente de ce que les négociateurs italiens avaient commis la faute de solliciter quelques surélévations de droits, et de se réserver notamment plusieurs droits à la sortie, qui ont mécontenté certains partisans, plus ardents qu'éclairés, de la liberté commerciale. Mais quant au fond, il est permis d'espérer qu'un nouvel accord ne tardera pas à s'établir, et le traité reviendra modifié devant le Parlement, à la prochaine session.

Après le vote sur le traité, un fait grave s'est produit. Le Sénat a voté, on s'en souvient, la loi sur les pensions de retraite des officiers, en maintenant la retenue à 2 0/0, contrairement à la décision de la Chambre des députés, qui proposait d'élever la retenue de 2 à 5 0/0.

M. Gambetta monte à la tribune, il accuse le Sénat d'avoir voulu accaparer à lui seul la gratitude de l'armée en proposant une réforme favorable aux officiers, mais préjudiciable au trésor.

La Chambre, après un remarquable discours de M. Lenglé rétablit à 5 0/0 la retenue pour les pensions de retraite. On verra, au compte-rendu du Sénat, l'attitude prise à cet égard par cette assemblée.

En outre, la Chambre rétablit, dans la loi sur les contributions directes, l'article 13 que le Sénat avait supprimé. Ce sont là deux causes de conflit.

Séance du 8 juin.

Vote de divers projets.

Invalidation de M. d'Espenilles député bonapartiste de Château Chinois.

Séance du 10 juin.

La séance a révélé un fait singulier. Il y a dans une ville de France, à Brioude, chef-lieu d'arrondissement, un citoyen du nom de Saint-Ferréol, qui conteste sérieusement, en dépit des lois existantes, au gouvernement le droit de choisir, parmi les conseillers municipaux, le maire de cette ville. Il a la prétention de s'imposer d'autorité pour occuper ce poste.

M. le ministre de l'intérieur, en réponse à des observations de M. Maigne, a déclaré que le gouvernement ne pouvait accepter la situation que prétend lui faire M. de Saint-Ferréol, qui persiste à vouloir être désigné impérativement par un vote du conseil municipal, au choix du président de la République.

M. de Saint-Férol n'a réussi jusqu'à ce jour qu'à créer des embarras au gouvernement, M. de Marcère l'a invité, hier, à se soumettre aux lois existantes et à cesser de prendre une attitude qui est celle d'un citoyen en révolte.

M. de Saint-Ferréol entendra-t-il et comprendra-t-il cet avertissement tombé du haut de la tribune de la Chambre?

La discussion devait s'établir sur les cinq dernières élections non vérifiées. Deux seulement ont été examinées, celle de M. Vinay, député du Puy, et celle de M. Even, député de Dinan. Il n'y a pas eu de vote. La Chambre ne s'est pas trouvée en nombre pour la validité des scrutins.

Les députés du Lot ont brillé par leur absence. Nous avons signalé récemment, à l'occasion d'un appel nominal, l'absence de MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour.

Cette fois, M. le baron Dufour était à son poste; mais l'œil le plus exercé n'aurait pu apercevoir les deux autres.

Séance du 11 juin.

Validation de l'élection de M. Even, député des Côtes-du-Nord.

Quant à MM. Leroux, Paul de Cassagnac, Abbattucci, Gavini, la vérification de leur élection est ajournée au mois d'octobre.

La Chambre des députés décide qu'elle proroge ses séances jusqu'à la date du 28 octobre.

## SÉNAT

Séance du 7 juin.

La séance du Sénat a été incidemment par un débat qui est resté provisoirement sans solution, sur la date légale à laquelle devra avoir lieu le renouvellement réglementaire, prescrit par la Constitution, de la première série sortante des sénateurs amovibles.

Il s'agissait de voter la loi qui énumère les différents services ministériels pour lesquels on prévoit qu'une ouverture de crédits pourra être nécessaire en l'absence du Parlement.

Dans cette nomenclature figurait l'indemnité aux délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales de 1879. La commission des finances demandait la suppression de cet article, par ce motif qu'il ne pouvait y avoir lieu de faire cette dépense pendant la prorogation, qui ne pourra guère se prolonger au delà du mois d'octobre.

M. le ministre de l'intérieur et M. le président du conseil ont reconnu qu'en effet cet article s'était glissé par erreur dans la loi en discussion, et ils ont consenti à sa suppression. Ils ont, du reste, déclaré qu'il n'était pas entré dans la pensée du

gouvernement de le faire, ni même d'engager les futures élections sénatoriales, en l'absence du Parlement, qui va se séparer, sans avoir voté le budget de 1879 et qu'il faudra réunir de nouveau pour cet objet bien avant le mois de décembre 1878.

M. Delsol voulait davantage; il voulait avoir l'opinion du gouvernement sur l'interprétation de l'article de la Constitution de 1875 relatif au renouvellement par tiers, tous les trois ans, des sénateurs amovibles.

Mais sur ce point ni M. le ministre de l'intérieur ni M. le président du conseil n'ont exprimé leur sentiment. Il était seulement facile de comprendre à leur langage, à travers leurs réticences, qu'ils n'étaient pas de l'avis de M. Delsol, qui incline à croire que le mandat des sénateurs à réélire n'expirera qu'après trois années révolues, jour pour jour, partant, non de la date de l'élection, qui a eu lieu le 30 janvier 1876, mais de la date de la première session du Sénat, qui a eu lieu seulement le 8 mars 1876.

Le sentiment du cabinet du 14 décembre serait, au contraire, qu'on doit entendre pour trois années trois sessions pleines et qu'en conséquence le mandat de ces mêmes sénateurs expirera de plein droit après le vote du budget de 1879 et la clôture de la session extraordinaire dans laquelle ce vote sera émis.

Afin que la question, soit élucidée, M. Delsol a déposé une interpellation ainsi conçue :

« Je demande à interpellier le gouvernement sur la question que j'ai posée, concernant la convocation des électeurs sénatoriaux. »

La discussion de cette interpellation a été fixée au lendemain.

La discussion qui a suivi, relativement à l'autorisation donnée au ministre des finances de percevoir en 1879 les quatre contributions directes, a amené un incident personnel regrettable, tout à fait en dehors des habitudes parlementaires du Sénat.

M. de Ravignan a vivement blâmé l'usage qui tend à s'établir de réclamer le vote séparé des quatre contributions directes. Finalement, il a demandé le rejet de l'article 13, qui est ainsi conçu :

« Les rôles confectionnés en exécution de la présente loi ne seront homologués et rendus exécutoires par le préfet et ne pourront être mis en recouvrement qu'après que la loi portant fixation du budget des recettes de l'exercice 1879 en aura autorisé la perception. »

M. de Ravignan a vu un piège dans cet article 13, que le Sénat a repoussé par 145 voix contre 134 sur 279 votants votants.

D'accord avec M. Ravignan sur le caractère de l'article 13. M. Chesnelong a insisté à son tour pour qu'il fut repoussé, déclarant que ce serait la mise en œuvre du régime conventionnel, si une Chambre ajournait, systématiquement, le vote du budget, afin de dominer toute la politique.

On ne se trouvera pas toujours en face de conspirateurs comme ceux du 16 mai, s'est écrié M. Testelin.

M. le président du Sénat, n'ayant pu obtenir de M. Testelin qu'il retirât cette phrase, a dû le rappeler à l'ordre au milieu d'une agitation dont le Sénat donne rarement l'exemple.

Séance du 8 juin.

M. Delsol a fait son interpellation.

Il a déclaré qu'il n'entendait nullement soulever la question d'interprétation de la Constitution, sur la date à laquelle devront se faire légalement les réélections sénatoriales réglementaires et triennales.

D'ailleurs, M. Dufaure a dit formellement dans sa réponse qu'il n'aurait pas suivi M. Delsol sur ce terrain et qu'il aurait opposé la question préalable à un débat de cette nature.

Mais M. Delsol a vivement insisté pour obtenir de M. Dufaure qu'il fit connaître au nom du gouvernement, l'époque à laquelle les conseils municipaux seraient convoqués pour élire leurs délégués aux collèges sénatoriaux.

C'était, en réalité, demander indirectement au président du conseil à quelle date le cabinet du 14 décembre se proposait de faire les réélections sénatoriales réglementaires et triennales prescrites par la Constitution.

M. Delsol n'a pas été plus heureux sur cette question spéciale. M. Dufaure s'est nettement refusé à dire, plusieurs mois à l'avance, quelles peuvent être à cet égard, les intentions du gouvernement.

M. Dufaure n'a, du reste, pas caché qu'il n'interprétait pas, sur ce point, la Constitution comme M. Delsol. Il était clair que sous les réticences et les réserves de son langage se manifestait l'opinion que la première série sortante des sénateurs amovibles devra être renouvelée avant l'ouverture de la session ordinaire de 1879.

La théorie du président du conseil est qu'il ne s'agit, dans cette circonstance, que d'une question d'application de la Constitution, et que c'est au gouvernement seul qu'il appartient de la résoudre, sous sa responsabilité.

M. Clément a contesté énergiquement l'exactitude de cette théorie.

Après le discours de M. Clément, un ordre du jour motivé a été proposé par M. Lucien Brun,

dans les termes suivants :

« Le Sénat, considérant que, d'après la loi constitutionnelle relative à l'organisation du Sénat, art. 6, les sénateurs des départements et des colonies sont élus pour 9 années et renouvelables par tiers, tous les 3 ans; et que, par suite, il n'y a pas lieu d'engager, même par des opérations préliminaires, avant la rentrée des Chambres, l'élection du premier tiers renouvelable, passe à l'ordre du jour. »

M. le président du conseil a déclaré que le gouvernement repoussait absolument cet ordre du jour motivé et qu'il n'acceptait que l'ordre du jour pur et simple, et qui avait ensuite été demandé par M. Calmon.

On sait que l'ordre du jour pur et simple, lorsqu'il est réclamé, a toujours la priorité.

C'est donc sur l'ordre du jour pur et simple que le Sénat a été appelé à voter.

L'ordre du jour pur et simple a été adopté par 140 voix contre 133 sur 273 votants.

Le grave incident sur la loi relative à la pension de retraite des officiers se présente comme on l'a vu plus haut, la Chambre a rétabli la retenue de 5 pour cent et non de 2 pour cent. La gauche et le gouvernement auraient voulu que cette question fut vidée immédiatement, et que l'accord fut établi avec la Chambre des députés. La majorité a préféré ajourner la solution au mardi 11 juin.

Séance du 11 juin.

Tout est bien qui finit bien. La majorité a renoncé à son opposition dans la question de la retraite des officiers, comme dans la question des contributions directes. C'est un bon exemple, surtout à la fin de la session.

Les pensions de M<sup>mes</sup> d'Aurelles de Paladine et Denfert-Rochereau ont été votées.

M. le président, ayant déclaré l'ordre du jour épuisé, a proposé au Sénat de s'ajourner au 28 octobre prochain, avec cette réserve que le président aurait la faculté de convoquer ses collègues s'il y avait lieu.

## INFORMATIONS

Avant-hier mardi, la moitié du Sénat et de la Chambre des députés ont été réélus en Belgique. Le parti libéral a obtenu la majorité pour les deux Assemblées, et on ne met pas en doute le remplacement immédiat du cabinet.

On sait que le pays vient de perdre un de ses plus brillants soldats. M. le maréchal Baraguey-d'Billiers est mort à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Ce vaillant homme de guerre, le plus vieux sans doute des « vieux de la vieille, » était invalide de l'avant-bras gauche depuis la bataille de Leipsick !

Le maréchal Baraguay-d'Billiers, a, dit-on, légué par testament 20,000 de rente à l'armée, pour être répartis entre les officiers, sous-officiers et soldats blessés ou nécessiteux.

### Les étrangers à Paris.

Les étrangers affloent à Paris. Depuis dix jours il en est arrivé 7,808. Voici leurs nationalités : Angleterre, 2,210. — Belgique, 954. — Allemagne, 720. — Italie, 654. — Etats-Unis, 531. — Suisse, 528. — Autriche, 407. — Hollande, 392. — Espagne, 245. — Russie, 207; — Luxembourg, 151. — Suède et Norvège, 114. — Danemark, 79. Portugal, 71. — Pologne, 57. — Turquie, 51. — Brésil, 46. — Algérie, 43. — Roumanie, 39. — Colonies Françaises, 28. — Japon, 21. — Grèce, 20. — Mexique, 20. — Tunisie, 20. — Egypte, 13. — Canada, 12. — Indes, 12. — Pérou, 10. — Colombie, 9. — Venezuela, 9. — Chili, 6. — Suatemala, 5. — Maroc, 4. — Nicaragua, 4. — Bolivie, 2. — Chine, 1. — Equateur, 2. — Océanie, 2. — Costa Rica, 1 — Paraguay, 1 — Perse, 1 — Divers, 100.

### Exposition Universelles.

Le mauvais temps de dimanche semble ni n'avoir diminué que faiblement l'empressement des visiteurs. Le chiffre total des entrées a atteint 138,494, dont 122,429 tickets, 8,574 cartes et 7,591 jetons de service. Dans ces nombres, les entrées à l'Exposition des animaux figurent pour 7,685. L'exposition des arts rétrospectifs du Trocadéro a obtenu un succès fou. Plusieurs fois, pendant la journée, la foule était telle dans les galeries que la circulation s'est trouvée interrompue.

A l'occasion des deux jours de fête, la plupart des Compagnies de chemins de fer avaient

organisé des trains à prix réduits. De sorte que dans la nuit de samedi et dans la journée d'hier, dimanche, Paris a reçu un considérable contingent de visiteurs.

Depuis hier, sur ordre de M. Krantz contraint par le directeur de la comptabilité publique du ministère des finances, tous les guichets de l'Exposition restent ouverts jusqu'à huit heures du soir.

Les galeries sont évacuées, comme d'habitude, à six heures, mais on peut rester dans les jardins jusqu'à neuf heures.

Aujourd'hui lundi, le public était admis à l'Exposition, par exception, comme un jour férié, à neuf heures du matin, au prix d'un franc.

L'installation des produits canadiens dans le pavillon d'angle de la grande façade étant terminée, les barrières ont été enlevées. Au milieu de ce pavillon s'élève une très haute pyramide dans laquelle on monte par un escalier en spirale.

Là, est exposé, entre autres objets curieux, un bloc de 280 pieds cubes représentant l'or recueilli au Canada jusqu'au 31 décembre 1877. Il y en a eu pour 333 millions 840 mille francs.

Hier a eu lieu le concours des animaux vivants, suivi de la distribution des prix.

On annonce de Dieppe que 2050 Anglais, venant de Newkaven, sont débarqués hier, se rendant à Paris pour visiter l'exposition. Beaucoup d'Anglais arrivent aussi quotidiennement par la ligne du nord, laquelle vient de doubler les trains spéciaux de Boulogne et de Calais.

\* \* \*

Lundi, à l'exposition, le nombre des entrées a été de 198,709, sur lesquelles il y a 180,963 tickets, 10,614 cartes et 7,132 jetons. Ce chiffre dépasse celui de la plus forte recette, de 1867, qui n'a été que de 172,000. Et la recette eût été beaucoup plus considérable si l'on n'avait manqué de tickets dans tous les dépôts des environs du champs de mars et du Trocadéro. On n'estime pas à moins de 15,000 le nombre de personnes qui n'ont pu pénétrer dans l'Exposition faute de tickets devenus introuvables.

On voit que cette *chiennette d'exposition* (style bonapartiste dans le Lot) continue à se trouver assez bien de la situation présente.

Frankel, condamné à mort par contumace, pour participation à la Commune de Paris, vient d'être arrêté à Cassel. Frankel était président du dernier congrès socialiste qui a eu lieu à Gand, il avait été expulsé de Vienne il y a deux ans.

### Histoire patriotique

La Société d'encouragement au bien, — une noble société qu'on ne saurait trop encourager, — a tenu dimanche, au Cirque d'hiver, la séance annuelle de la distribution des récompenses.

Parmi les vertus auxquelles le rapporteur de la Société a rendu un éloquent hommage, mettons à l'ordre du jour le patriotisme de M<sup>lle</sup> Dodu (Juliette), directrice de la station télégraphique à Montreuil (Seine).

Fille d'un chirurgien de marine, morte à l'île de la Réunion, sœur de deux officiers morts en activité de service dans l'armée de mer, M<sup>lle</sup> Dodu fut nommée, un peu avant la guerre de 1870, directrice de la station télégraphique de Pithiviers (Loiret); elle avait vingt ans.

Vers la fin de novembre 1870, l'état-major prussien, établi à Orléans, passait au prince Frédéric-Charles, à Pithiviers, une dépêche lui indiquant la situation exacte d'un corps français en marche sur Gien, et les manœuvres nécessaires pour envelopper cette troupe et la rejeter sur Orléans.

Le premier soin des Allemands avait été de s'emparer du télégraphe et d'installer leurs appareils, en reléguant dans sa chambre M<sup>lle</sup> Dodu et sa mère.

Or, dans cette chambre, passait le fil de la station. Attacher un autre fil qui passait à travers les appareils de transmission qu'elle avait emportés, était une action aussi simple que périlleuse. On dérobait ainsi aux Prussiens leurs confidences militaires, mais l'on risquait d'être fusillé.

\* \* \*

M<sup>lle</sup> Dodu porta ainsi une dépêche au sous-préfet, qui la fit traduire, en comprit l'importance et l'envoya en triple expédition au général français. Les Allemands faisaient bonne garde. Deux exprès



font tués, le troisième arriva. C'était assez. Le corps français fut sauvé; mais une misérable domestique, pour quelque thalers, trahit sa jeune maîtresse et l'a dénonça à l'ennemi.

Les Prussiens, furieux, condamnèrent à mort M<sup>lle</sup> Dodu et allèrent la fusiller avec sa mère, sa complice, quand, fort à point, survint l'armistice. Frappé de tant de courage, le prince Frédéric-Charles voulut voir cette vaillante enfant, et comme il lui reprochait ce qu'il appelait son imprudence, elle avait failli lui coûter la vie, ainsi qu'à sa mère, elle répondit simplement : « Je suis Française, et ma mère aussi. »

Sept ans après cet acte héroïque et cette fière et patriotique réponse, M<sup>lle</sup> Juliette Dodu recevait la médaille militaire. Elle méritait un peu plus et un peu plus tôt.

Notre Société, a ajouté le rapporteur, lui a décoré avec enthousiasme une couronne civique et l'a nommée à l'unanimité membre honoraire, en consacrant ces mots sur le diplôme :

« A M<sup>lle</sup> Dodu (Juliette), née à l'île de la Réunion, pour avoir, au péril de sa vie, prouvé à l'ennemi, en novembre 1870, à Pithiviers, ce que peut une Française qui a au cœur l'amour de la patrie. »

Pendant cette émouvante lecture, toute l'assistance était restée haletante. Dès que le rapporteur eut fini, tous les yeux cherchèrent avec impatience la noble jeune fille. Enfin on la vit s'avancer. Aussitôt une formidable explosion d'applaudissements se produisit. On criait bravo, on montait sur les banquettes pour voir l'héroïne. Des soldats agitaient leur coiffure en l'air. Il y avait des larmes dans bien des yeux; tous les cœurs battaient fortement.

M<sup>lle</sup> Dodu, une gracieuse et robuste brune, était visiblement émue devant cette oration, si méritée pourtant, et elle avait déjà regagné sa place que les braves se faisaient encore entendre.

CHRONIQUE LOCALE

Chemin de fer de Paris à Orléans

UNE SEMAINE A PARIS

TRAIN DE PLAISIR

AVIS AU PUBLIC

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public, qu'un train de plaisir sera organisé pour Paris le 24 juin courant. Il ne sera admis que des voyageurs de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classes.

Le départ aura lieu à 5 heures du matin.

Le retour de Paris aura lieu le mardi 2 juillet.

Prix des Places (aller et retour) :

Cahors à Paris : 2<sup>e</sup> classe, 45 fr.; 3<sup>e</sup> classe, 32 fr.

M. le ministre des travaux publics a déposé sur le bureau de la Chambre des députés, pour être examiné dans la prochaine session, un projet de loi ayant pour objet le classement du réseau complémentaire des chemins de fer d'intérêt général.

Le nombre des lignes nouvelles, sur lesquelles le ministre demande l'achèvement des études et l'instruction prescrite par la loi et règlements pour la déclaration d'utilité publique, atteint le chiffre de 154. Nous y trouvons deux chemins qui intéressent le Lot : 1<sup>o</sup> Valence-d'Agen à ou près Cahors; 2<sup>o</sup> Villeneuve-sur-Lot à Tonneins.

L'éventualité de ces voies ferrées ne contre-dit et n'entrave en rien l'achèvement des études et l'instruction réglementaire, pour les lignes de Montauban à Cahors, de Cahors à Gourdon, et de Gourdon à un point rapproché de Brives. Ces trois tronçons ont été visés par la grande loi de fin décembre 1875. La ligne de Cahors à Capdenac ou Figac conserve également sa situation antérieure.

Il n'est pas possible que des travaux si considérables soient entrepris, si l'accord ne se fait pas entre le Gouvernement et les grandes Compagnies. Cet accord est nécessaire et nous croyons que l'opinion publique devrait le réclamer avec insistance. Les financiers nouveaux

et inexpérimentés, qui avaient cru tout facile par la seule intervention de l'Etat, comprennent de jour en jour davantage que les grandes Compagnies, après tant de services rendus dans le passé, sont un levier puissant et indispensable pour l'avenir.

Par décret du 8 juin, M. Pradelle, greffier de la justice de paix de Bretenoux, a été nommé juge de paix de Saint-Clar (Gers), en remplacement de M. de Moulins de Riols, non acceptant.

La session prochaine de la licence ès-lettres s'ouvrira à Toulouse, le lundi 1<sup>er</sup> juillet, et celle du baccalauréat le samedi 6 du même mois.

Le registre d'inscription restera ouvert, du 14 juin, au 29 inclusivement.

Des examens du baccalauréat ès-lettres auront lieu :

- A Cahors, le samedi 17 août;
- A Rodez, le jeudi 22 août;
- A Tarbes, le mardi 27 août.

La prochaine sessions du baccalauréat ès-sciences s'ouvrira à Toulouse, le 20 juillet.

Des sessions particulières se tiendront :

- A Cahors, le vendredi 16 août;
- A Rodez, le mercredi 21 août;
- A Tarbes, le lundi 26 août.

Notre compatriote M. Roussel, préfet de l'Yonne, qui avait, comme nous l'avons dit, annulé l'arrêté du conseil municipal d'Auxerre, au sujet de l'interdiction des processions, vient d'annuler également tous les arrêtés municipaux des communes de son département qui avaient voté la même délibération que le conseil municipal d'Auxerre.

M. le préfet de l'Oise a adopté la même mesure.

Il a été déposé au bureau de police une certaine somme trouvée le 1<sup>er</sup> juin sur la voie publique à Cahors; la réclamer.

Une machine utile.

La Dépiqueuse-Dulac, expérimentée sur les allées Fénélon, à Cahors, le jour de la foire du 1<sup>er</sup> juin, a tenu toutes ses promesses. C'est bien l'outil indispensable de la petite et moyenne culture. Simple comme mécanisme, puissant comme résultat et demandant pour l'actionner une force très minime, il trouve son application chez tous les propriétaires aisés qui veulent dépiquer sans gêne, en un jour, leur 50 à 55 sacs de blé.

Une nouvelle expérience aura lieu demain au même endroit; nous ne saurions trop engager tous ceux que l'agriculture intéresse, à venir se rendre compte par eux-mêmes, des avantages de la Dépiqueuse-Dulac.

On avait songé jusqu'ici à pourvoir la grande exploitation de toutes les machines désirables, mais la petite exploitation avait été négligée. M. Dulac vient de combler une lacune. Nous lui prédisons pour son invention si utile un très grand succès.

On lit dans le *Républicain landais* :

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. le trésorier payeur général de Pau vient d'être victime d'un vol considérable.

« Deux jeunes employés sont partis emportant la caisse; ils sont activement recherchés.

« L'on fixe le vol à plusieurs centaines de mille francs. »

UN CONSEIL PAR JOUR DONNÉ PAR LE *Figaro*

Il arrive souvent dans les localités un peu humides, que les fourmis se glissent dans les appartements. Ces bêtes envahissent surtout les salles à manger, et quand elles ont élu domicile il est bien difficile de les en chasser.

Voici un moyen tout simple de se débarrasser d'une armée de fourmis, si nombreuse qu'elle soit : placez dans le meuble que vous voulez expurger une assiette remplie de marc de café, les fourmis lèveront le siège immédiatement.

Jean de PARIS.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Jeudi, 13 Juin 1878.

Les Cloches de Corneville, opéra-comique en 4 actes, par MM. Clairville et Ch. Goubet, musique de Robert Planquette.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

Paris, 12 juin.

| ESPÈCES de BESTIAUX. | AMENÉS. | VENDUS | PRIX EXTRÊMES |
|----------------------|---------|--------|---------------|
| Bœufs.               | 2.434   | 1.760  | 1.54 à 1.84   |
| Vaches.              | 562     | 483    | 1.30 à 1.75   |
| Taureaux.            | 86      | 80     | 1.40 à 1.68   |
| Veaux.               | 793     | 709    | 1.80 à 2.50   |
| Moutons.             | 19.044  | 16.991 | 1.50 à 2.10   |
| Porcs.               | 1.070   | 992    | 1.30 à 1.64   |

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 6 juin 1878.

**Céréales et farines :** Depuis deux jours les ondes deviennent plus rares, le temps est encore incertain, le vent toujours à l'Ouest. Depuis ce matin la température est plus chaude, le baromètre remonte, on espère le retour du beau temps, tant désiré après la température trop humide du mois de mai. Aucun changement à signaler dans la situation commerciale de nos marchés français, la vente des blés est lente et les prix sans changement appréciable sur les cours pratiqués la semaine dernière.

Marseille est calme, les ventes d'hier ont été de 17,100 hect. disponibles. Affaires toujours nulles sur le livrable. Importations 74,000 hect. A Nantes et à Bordeaux la demande est faible aux précédentes. Les farines sont délaissées pour l'exportation.

Les derniers avis des Dardanelles signalent le passage de 18 navires et de 34 steamers chargés de froment à destination de 14 pour Marseille, 4 pour l'Angleterre, 19 pour Malte dont 17 steamers, 2 pour la Belgique, 2 pour la Hollande, et les autres pour ports divers de la Méditerranée.

Les avis de New-York ne signalent aucun changement dans les prix des farines et des froments. Les stocks visibles aux États-Unis à la date du 1<sup>er</sup> juin étaient de : froment 7,400,000 bushels; mais 9,000,000 bushels contre au 2 juin 1877 : froment 5,200,000 bushels; mais 10,600,000 bushels.

Les exportations en froments et farines des États-Unis pendant la semaine finissant le 1<sup>er</sup> juin ont été de : des ports de l'Atlantique 115,500 quaters; des ports du Pacifique 800 quaters. Exportation pour le Continent 32,500 quaters.

En Angleterre les avis des marchés de l'intérieur continuent à accuser du calme et des prix en baisse sur les froments. Hier Marti Lane était peu fréquenté, les froments sont restés calmes au cours de lundi dernier. Au marché des cargaisons flottantes prix soutenus, mais les affaires sont presque nulles. On offre à la vente cinq cargaisons froment formant un total de 19,749 quaters.

A Berlin et à Cologne les blés de terme sont plus faibles et prix en baisse. Hambourg reste ferme. A Pech la tendance est lourde, les affaires très calmes. On télégraphie de San Francisco une tendance très calme et des prix nominaux. On cote froment coût fret et assurance pour le Royaume-Uni 27.65 les 100 k.

A Paris, les affaires en blé sur notre marché libre sont les plus limitées malgré les concessions faites hier sur les prix pratiqués la semaine dernière. En farines de consommation, la boulangerie montre peu de dispositions aux achats, les affaires sont languissantes aux cours extrêmes de 64 à 69 le sac de 150 kilos toile à rendre, marque Darblay 69 francs. En spéculation les farines 8 marques sont très calmes, la tendance faible, vendeurs nombreux, mais pas d'acheteurs. Dès le début de la réunion commerciale, les prix sont en baisse de 0 25 à 0 50. En clôture, nouvelle baisse de 0 50, prix plutôt offert que demandés. Les blés de

terme sont calmes, tendance faible et en clôture baisse de 0 25 à 0 50. Les seigles sont faibles, les avoines calmes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Correspondance particulière du Journal du Lot).

Paris, 12 juin soir.

Les élections qui devront avoir lieu pour pourvoir au sièges devenus vacants par suite des invalidations prononcées par la Chambre des députés ont été définitivement fixées au 7 juillet.

La santé de l'empereur d'Allemagne est en voie de complet rétablissement. Hier, S. M. a passé quelques instants à la fenêtre de son appartement dérobé aux regards des passants par des massifs de verdure. L'empereur quittera Berlin vendredi.

Il n'en est pas de même des nouvelles de l'impératrice de Russie qui ont encore aujourd'hui, un caractère assez inquiétant.

Paris, 13 juin.

Le conseil fédéral s'est prononcé, à l'unanimité pour la dissolution du Reichstag.

Un décret impérial, en date du 11 juin, fixe au 30 juillet prochain, les élections pour le renouvellement du Parlement allemand.

Bourse de Paris

Cours du 13 juin.

- Rente 3 p. %..... 76.30
- 4 1/2 p. %..... 105.00
- 5 p. %..... 112.30

| VALEURS DIVERSES au comptant. | CLOTURE du 12 juin | CLOTURE précédente |
|-------------------------------|--------------------|--------------------|
| Banque de France.....         | 3.165 »            | 3.165 »            |
| Crédit foncier.....           | 880 »              | 868 75             |
| Orléans-Actions.....          | 1.140 »            | 1.137 50           |
| Orléans-Obligations.....      | 356 »              | 355 50             |
| Suez.....                     | 785 »              | 782 50             |
| Italien 5 %.....              | 76 85              | 76 70              |

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M<sup>me</sup> Nelly LIEUTER

Parait le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M<sup>me</sup> Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

Prix : 10 francs pour toute la France.

On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

Librairie FIRMIN DIDOT et C<sup>ie</sup>, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la Famille

L'administration de la *Mode illustrée* prévient les personnes qui ont l'intention de prendre un abonnement à ce journal, qu'elle n'a autorisé et n'autorisera aucun voyageur à s'introduire dans les familles pour offrir des abonnements.

S'adresser directement à l'Administration, 56, rue Jacob, à Paris, en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>; on peut aussi s'adresser à un libraire de sa localité ou d'une ville voisine.

Prix pour les départements :

- 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> avec une gravure coloriée chaque numéro.
- 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.



Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 49 (8 juin).

La Turquie, son passé, son présent, son avenir, par Midhat-Pacha. — William Harvey, et la découverte de la circulation du sang, par M. Th. H. Huxley. — Revue philosophique. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 46 (8 juin).

La Chine à l'Exposition universelle, par M. Léon Rousset. — La conquête et la colonisation du Brésil, par M. A. Dubidour. — Le mouvement littéraire à l'étranger. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par Z\*\*\*. — Bulletin. — La semaine politique.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Six mois : 15 fr. — Un an : 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 909<sup>e</sup> livraison. (9 juin 1878). — Texte : Voyage en Grèce, par M. Henri Belle (1861-1868-1874). — Texte et dessins inédits. — Douze dessins, de Th. Weber, D. Lancelot, H. Belle et Riou.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 287<sup>e</sup> livraison (1<sup>er</sup> juin 1878). — TEXTE : Le Charmeur de serpents, par Louis Rousselet. — Les Fourrures de Russie, par H. Norval. — L'Exposition universelle de 1878 : l'Angleterre, par L. Sevin. — Les pilotes d'Ango, par Léon Cahun. — A travers la France : Soissons, par A. Saint-Paul. Dessins : A. Marie, H. Clerget, Sahib, Gorski. Hachette boulevard St-Germain, 79, Paris.

Journal des Conseillers municipaux.

Sommaire du numéro du 31 mai.

I. Consultations et réponses aux questions posées par les abonnés. — II. Des relations légales entre les communes et les fabriques d'église. — III. La loi sur les maisons d'école au Sénat. — IV. La caisse des dotations des chemins vicinaux. — V. Les Conseils municipaux et les fêtes publiques. — VI. Obligations des communes en matière militaire. — VII. L'enseignement départemental et communal de l'agriculture. — VIII. Informations municipales et administratives. Prix de l'abonnement pour une année, formant un fort volume in-8<sup>e</sup>, grand format, 8 francs. Adresser les demandes au rédacteur gérant du Journal des Conseillers municipaux, 85, rue des Martyrs, à Paris.

Nous ne saurions trop recommander à tous ceux de nos lecteurs qui comptent aller visiter l'Exposition, de profiter de la faveur exceptionnelle que leur offre le Théâtre du Châtelet.

Se trouvant, par sa situation, au centre des départs des bateaux, des tramways, des omnibus et des voitures de toutes sortes qui vont au Trocadéro et au Champ-de-Mars, ce théâtre, le plus vaste de Paris et le mieux machiné pour les pièces à grand spectacle, ne s'est pas

contenté de remonter magnifiquement pour l'Exposition la belle féerie des Sept Châteaux du Diable il a aussi trouvé une combinaison par laquelle toute place, prise en location, donne droit gratuitement à un ticket pour l'Exposition.

On outre, afin de laisser au public la facilité de se munir en même temps, dès le matin, de ses entrées pour l'Exposition et pour les Sept Châteaux du Diable, le bureau de location est ouvert tous les jours à partir de 10 heures.

AVIS IMPORTANT

Pendant toute la durée de l'Exposition, il sera accordé, à toutes les personnes qui se présenteront avec la quittance d'Abonnement au Journal du Lot, une réduction de 25 % sur le tarif des Photographies de ma maison, depuis le format carte jusqu'au format 30/40 cent, tête 1/2 nature.

La photographie PIERRE PETIT est la plus importante de France, son installation nouvelle, où sont exposés tous les produits de cette merveilleuse invention, en fait un musée des plus intéressants à visiter. Daguerrotypes, peintures, agrandissements, émaux, etc. Composent cette exposition, ou figurent les célébrités Françaises et Etrangères.

Si on veut son portrait ou des reproductions, c'est à PIERRE PETIT qu'il faut s'adresser, 27-29-31 place Cadet, Paris.

MAISON JULES HUC TOULOUSE

LUNDI 10 JUI

ET JOURS SUIVANTS

Mise en Vente

DE

SOLDES & OCCASIONS

En Nouveautés d'Été.

NOUVELLES SÉRIES

de Tissus Zéphir pour Robes. La première au prix de 20 centimes.

Nota. — A tous les comptoirs, seront mis en vente, à des prix très-réduits, les Coupes de Robes et Coupons de la saison d'été.

Quel est le meilleur Journal financier le plus complet et le mieux renseigné?... C'est le MONITEUR DES VALEURS A LOTS. Abonnement : 1 fr. par an, 46, rue Laffitte, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layout.

OBLIGATIONS A LOTS COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES 1875 DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Ces obligations, remboursables à 500 fr., rapportent 20 fr. par an, payables en deux coupons de 10 fr. le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet.

Quatre Tirages par an.

Tirage du 22 juin courant : 1 Lot de... 100,000 fr. 4 Lots de... 30,000 fr. 4 Lots de... 10,000 fr. 10 Lots de... 3,000 fr.

La Banque Nationale délivre à bureau ouvert ces Obligations à 487,30 (Coupon de juillet détaché.)

LE PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU LE 22 JUI

Ainsi que le démontre le tableau comparatif qui suit, les Obligations 1875 sont plus avantageuses que toutes les obligations à lots similaires du Crédit Foncier et de la Ville de Paris.

| NOMBRE D'OBLIGATIONS | NOMS DES VALEURS          | TAUX DE REMBOURSEMENT | COURS ACTUEL | INTÉRÊT ANNUEL | LOTS ANNUELS | NOMBRE de TIRAGES |
|----------------------|---------------------------|-----------------------|--------------|----------------|--------------|-------------------|
| 437.618              | Ville de Paris 1855 60/0  | 500                   | 510          | 15             | 900.000      | 2                 |
| 600.000              | — 1865.....               | 500                   | 525          | 20             | 1.140.000    | 4                 |
| 500.000              | — 1875.....               | 500                   | 504          | 20             | 900.000      | 4                 |
| 258.000              | — 1876.....               | 500                   | 502          | 20             | 500.000      | 4                 |
| 400.000              | Oblig foncières 1853 40/0 | 500                   | 502          | 20             | 800.000      | 4                 |
| 400.000              | — 1863 4 0/0              | 500                   | 500          | 20             | 800.000      | 4                 |
| 400.000              | Communales 1875 4 0/0     | 500                   | 487 50       | 20             | 800.000      | 4                 |

Adresser les demandes à la BANQUE NATIONALE, 10, place Vendôme, à Paris. (Livraison immédiate des titres.)

Eaux minérales de Miers

GARE DE ROCAMADOUR

HOTEL CARBOIS

A Alvignac (Lot).

L'Hôtel Carbois, le premier que l'on trouve en arrivant de la gare de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée. Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement, y sont l'objet des attentions les plus délicates. Chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac, actionnaire de la Fontaine minérale, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Omnibus à tous les trains pour conduire les voyageurs de la gare de Rocamadour à l'Hôtel Carbois.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

Avis aux propriétaires Viniçoles

ou Maisons de 1<sup>er</sup> ordre pour les Vins, qui désireraient se faire représenter dans le département du Rhône et région. Ecrire franco, poste restante, Lyon aux initiales C. P.

VENTE

par suite DE

Saisie Exécution.

Le 16 Juin 1878, à l'heure de dix heures du matin et jours suivants s'il y a lieu, dans une des salles de la Mairie de Cahors, il sera procédé par le ministère du M<sup>e</sup> Duc, huissier à Cahors, à la vente de plusieurs effets et objets mobiliers consistants : 1<sup>o</sup> Chaises, Fauteuils, Canapés, Tables, Lits, Armoires, Batteries de cuisine, Linge, Vaisselle, Voitures, Chevaux. Bois à brûler, pendules, Glaces, Tableaux, Eaux-de-vie, etc., etc.

LE MONITEUR des VALEURS A LOTS PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES Propriété de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT (Société anonyme) au capital de UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS Siège social, 46, rue Laffitte, Paris. 1 FRANC Public immédiatement et exactement par la liste officielle des tirages de toutes les valeurs. 52 Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers. On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte. Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

PHILODERME INDIEN. Une lotion matin et soir guérit en un mois FEUX DU VISAGE BOUTONS, ACNÉ Lyon, Pharm. MAZADE & DALOZ ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES Poudre MAZADE & DALOZ 14, rue d'ALGÈRE, LYON La seule infallible pour détruire les CAFARDS s'emploie avec des pommes de terre cuites, du sucre et de l'eau. Vente chez M.M. les Phar., drog<sup>is</sup> et épiciers. Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien.

AVIS AUX MINOTIERS.

Un voyageur sérieux possédant une bonne clientèle à Bordeaux et dans les banlieues désire s'entendre avec un minotier de la localité pour la fourniture de ses clients. Ecrire poste-restante à Bordeaux aux initiales N. P. Bonnes références.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabines de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer. Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire PARIS, 22, boulevard Montmartre

Maison SOL, à Tulle (Corrèze)

Moissonneuses & Faucheuses

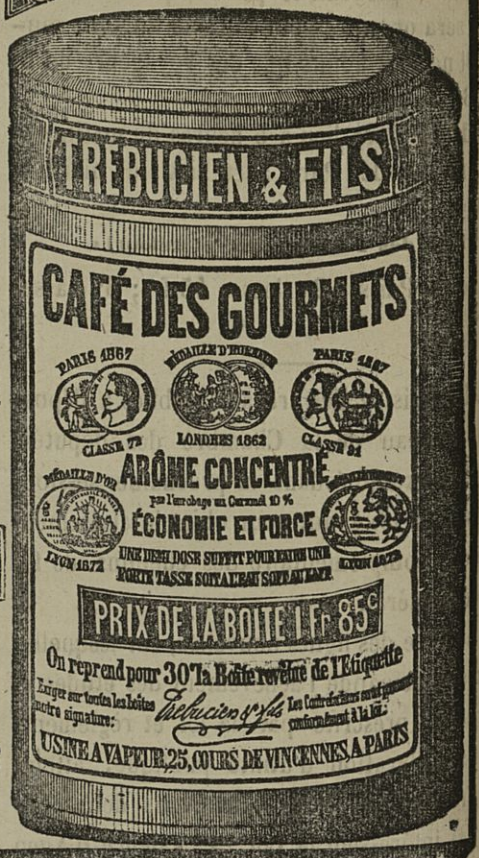
primées par 22 Médailles et 23 Diplômes d'honneur.

Envoi franco des prospectus sur demande par lettre affranchie.

CAFÉ DES GOURMETS

TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE SCELLÉES PAR UNE BANDE PORTANT LE NOM :

Se défier des Fraudes DANS LES BOITES OUVERTES POUR DÉTAILLER



Stérilité de la Femme

constitutionnelle ou accidentelle, complètement détruite par le traitement de M<sup>me</sup> LACHAPPELLE, maîtresse sage-femme, professeur d'accouchement. — Consultations tous les jours de trois à cinq heures, rue du Mont-Ythabor, 27, près les Tuileries, à Paris.

A VENDRE

EN BLOC OU EN PARCELLES

LE DOMAINE DE RÉVEILLON

situé dans la commune d'Alvignac, près de la station de Rocamadour, composé de Bois, Pâtures, Prés, Terres labourables, Bâtiments en très bon état. S'adresser pour les renseignements sur les lieux à M. Delfour, propriétaire.

PEAU DU VISAGE LE LAIT ANTÉPHELIQUE pur ou coupé d'eau, dissipe ROUSSEURS, HALE MASQUE DE GROSSESSE ROUGEURS, TEINT COUPEROSÉ RIDES PRÉCOCES TEINT FARINEUX BOUTONS Conserve la peau du visage claire et unie PARIS GRANDES

ÉVITER LES CONTREFAÇONS CHOCOLAT-MENIER NIGER LE VÉRITABLE NIGER